

DATE DE CONVOCATION	<b>PROCES-VERBAL</b> <b>SEANCE DU 27 AVRIL 2023</b>
21/04/2023	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Stéphane DUCROTOY, Maire.  Mme CERNEY Patricia est nommée secrétaire de séance
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice : 17 Présents : 14 Absents : 3 dont pouvoir : 1 Votants : 15	<u>Étaient présents :</u>  Stéphane DUCROTOY, Patricia CERNEY, François ZARADNY, Edouard DOMINIAK, Gérard LEFEBVRE, Claude GROSSEL, Jacques PAUCHET, Nathalie JOSSE, Bertrand WIEL, Eric PRUVOT, Aurore ALEXANDRE, Stéphanie PETIT-ROUVILLAIN, Mathilde DUCROTOY, Hélène GIRARD.  Formant majorité des membres en exercice.  <u>Étaient absents :</u>  Brigitte SEGUIN (pouvoir à Stéphane DUCROTOY), Sébastien VAUTHEROT, Loïc DUBOIS.

### **Approbation du procès-verbal du 06 avril 2023**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Délibération N° 2023-022 : Election d'un troisième adjoint**

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal est invité à procéder à l'élection d'un troisième adjoint, suite à la démission de Mme MERLIN validée par la préfecture le 13 avril 2023. Il rappelle que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Monsieur le Maire invite les candidats à se déclarer.

Mesdames ALEXANDRE, DUCROTOY et JOSSE font acte de candidature.

Messieurs LEFEBVRE et DOMINIAK sont désignés assesseurs.

Il est procédé au scrutin à bulletin secret.

Messieurs LEFEBVRE et DOMINIAK procèdent au dépouillement.

Mme ALEXANDRE obtient 8 votes.

Mme DUCROTOY obtient 5 votes.

Mme JOSSE obtient 2 votes.

Mme ALEXANDRE est élue troisième adjointe et installée dans ses fonctions.

### **Délibération n° 2023-023 : Subvention exceptionnelle à la MdA.**

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à la Maison des Australiens pour l'organisation du repas après le concert du groupe australien d'un montant de 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde la subvention de 300 € à la MdA.

### **Divers**

Mme PETIT-ROUVILLAIN demande ce qu'il devient du poste de conseiller délégué vacant.

Monsieur le Maire expose qu'il conviendra d'abord de revoir les commissions suite à l'élection de Mme ALEXANDRE et suite à cela s'il est justifié de remettre un nouveau conseiller délégué.

Monsieur le Maire expose avoir reçu le Cabinet De SIMENCOURT concernant les terrains du parc. Il expose leur projet qui englobe également le projet Ages et Vie, de 21 lots à construire avec accession à la propriété. Ce projet ne permettrait pas la construction éventuelle d'une nouvelle médiathèque, la commune n'aurait plus de terrain. Le prix d'achat du terrain serait entre 15 et 17 €/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire rappelle que ce terrain nécessite une OPA (opération programmée d'aménagement).

Après discussion, le conseil municipal souhaite garder la main mise sur ce terrain.

Monsieur le Maire informe que le cabinet DE SIMENCOURT a également un projet sur des terrains pour une superficie de 8 000m<sup>2</sup> chemin de la forêt.

Monsieur DOMINIAK et Mme GIRARD renouvellent leur candidature à la commission des listes électorales. Mme GIRARD demande si la réunion peut être organisée de préférence le vendredi après-midi.

L'inauguration de la cantine se fera le 13 juin 2023 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.